



COMPTE – RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Pouvoirs : 02

Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal Godrie, Maire. Début de séance : 20h10.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/11/2021

Présents : Mrs Mmes : GODRIE Pascal – DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène – BARRIERE Jean-Paul – MORGAT Elodie – BOURDIER Didier – Mr DELARUE Alain - BERNARD Alain – DESBORDES Marie-Agnès – PROPIN Jean-Claude – BISSIRIER Gérard – Mme DEPIERREFIXE Nathalie – Mr DUTHOIT Vincent – DE RORTHAYS Anne-Rose – TANCHOUX Marie-Christine – PASQUET Frédéric.

Absents : Mme RAULT Arielle (*Pouvoir à Mr BOUDIER Didier*) – Mme VEYTIZOUX Laurence (*Pouvoir à Mme MORGAT Elodie*)

Secrétaire de séance : Mme MORGAT Elodie

ORDRE DU JOUR :

1. - Règlement général sur la protection des données (RGPD) - Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne.
2. Approbation du budget primitif 2021 – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE
3. Emprunt – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE
4. Construction station-service communale – Marché : Attribution des Lots
5. Prise en charge de l'abonnement du secrétariat téléphonique à la maison médicale
6. Suspension loyers Docteur SMOOT
7. Subvention exceptionnelle 2021 – Ecole de musique de Bellac
8. Virements de crédits – Budget assainissement
9. Choix des Colis des Aînés de Val d'Issoire

2021-001 Règlement général sur la protection des données (RGPD) - Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne.

Le Maire informe le Conseil Municipale que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Le CDG 87 propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que la Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne est habilitée à souscrire pour le compte de la **commune de Val d'Issoire** un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. De plus, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune de Val d'Issoire, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Mr PASQUET Frédéric.

2021- 002 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - STATION SERVICE DE VAL D'ISSOIRE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est impératif de voter un BP 2021 pour le budget annexe de la station-service afin de régler les factures en cours.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Budget Primitif 2021 du budget annexe STATION SERVICE de la commune nouvelle Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement en équilibre à 155 000 €.
- Section d'investissement en équilibre à 495 000 €.

Vote : . Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2

2021-003 EMPRUNT 260 000 EUROS – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents travaux d'infrastructure prévus pour la construction de la station-service et qu'il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget annexe Station-Service sur l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de demander à la banque Crédit Agricole un prêt à long terme de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 €uros) au taux d'intérêt annuel fixe de 0,69 % remboursable en 15 ans (180 mois) par échéances trimestrielles, sans frais de dossier, commissions et parts sociales.

Et prend l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires dans son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des prêts à court et moyen terme.

Mr le Maire est autorisé à négocier le dit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat à venir

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

2021-004 CONSTRUCTION STATION SERVICE COMMUNALE – Marché : Attribution des Lots

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2019-054 adoptant la création d'une station-service communale dans l'agglomération de la commune déléguée de Mézières-sur-Issoire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2020-088 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la société ABEA, 19 rue du commerce 51350 Cormontreuil, Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres en date du 11/10/2021 dont la clôture était le 05/11/2021, sept offres ont été remises par voie dématérialisée.

Après analyse des offres avec la société ABEA, chargée de mission de maîtrise d'œuvre et l'ATEC, chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (30 %), la valeur technique (30 %), délais (40 %).

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres, réalisé par la société ABEA,

Au regard de l'analyse des offres réalisée pour les trois lots,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de retenir les entreprises suivantes :
- **Lot 1 : VRD GC : SA SCOP LABBE TP** – Les Fours à Chaux 16500 CONFOLENS – pour un montant de **147 024.50 € HT**
- **Lot 2 : SERRURERIE : TOKHEIM SERVICES France** – Centre d'affaires La Boursidière 92 350 LE PLESSIS-ROBINSON – pour un montant de **39 000,00 € HT**
- **Lot 3 : TUYAUTERIE / ELECTRICITE / INCENDIE : TOKHEIM SERVICES France** – Centre d'affaires La Boursidière 92 350 LE PLESSIS-ROBINSON – pour un montant de **170 000,00 € HT**

Le montant total du marché s'élève à 356 024.50 € HT soit 427 229.40 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de construction d'une station-service communale, ainsi que toutes les pièces afférentes, pour les montant indiqués ci-dessus,

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Station-Service

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

2021 – 005 Prise en charge de l'abonnement du secrétariat téléphonique à la maison médicale.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la situation actuelle du cabinet médical de la commune, et explique qu'il est nécessaire de prendre en charge temporairement l'abonnement du secrétariat téléphonique de la maison médicale à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes du contrat,

Décide de prendre en charge à compter du mois de janvier 2022, l'abonnement du secrétariat de la maison médicale proposé par l'entreprise « DACTYPHONE » avec les conditions suivantes :

- Forfait mensuel à 812,00 euros TTC (communications illimitées)
- Passages de communications (confrères, infirmiers, pharmaciens, annulations RVS ...) à 1,40 euros TTC / appel

Autorise le maire à signer le contrat avec l'entreprise « DACTYPHONE ».

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2021-006 LOYERS SUSPENDUS DU DOCTEUR SMOOT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle du cabinet médical de la commune, en avoir avisé la direction de l'ARS et l'Ordre des Médecins, et explique qu'il est nécessaire de suspendre temporairement le loyer et les charges du Docteur SMOOT Richard qui n'exerce plus son activité depuis le 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

Décide de suspendre les loyers ainsi que les charges du Docteur SMOOT Richard du 01/11/2021 au 30/04/2022.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2021-007 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 – Ecole de Musique à Bellac

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'aide financière exceptionnelle par la mairie de Bellac pour soutenir l'école de Musique présentant de grandes difficultés financières, et au vu des pièces justificatives fournies,

Considérant les crédits inscrits au budget 2021 au titre de l'article 6574,

Décide d'arrêter comme suit la subvention accordée à titre exceptionnel pour l'année 2021 :

- Participation de 100 euros par élève inscrit à l'école de musique pour l'année 2021 : soit deux élèves inscrits sur cette même période, ce qui correspond à une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour l'année 2021.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2021-008 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

CHAPITRE ARTICLE	INTITULES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS
21-2158	Autres installations, matériel, outil.technique	400.00	
16-1641	Emprunts		400.00

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces virements de crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les mouvements de crédits indiqués ci-dessus.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2021-009 Choix des colis offert aux aînés de la commune de Val d'Issoire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-104 concernant le principe d'offrir aux aînés de la commune de Val d'Issoire, de plus de 75 ans, un colis pour fêter la nouvelle année, pour les personnes qui ne viennent pas au repas.

Il indique qu'il y a lieu de reconduire cette opération pour la commune de Val d'Issoire, avec le principe de colis couple ou personne seule.

Après avoir consulté et étudié deux propositions différentes, Monsieur le Maire procède au vote du choix du prestataire pour la fourniture des colis :

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de retenir la proposition de Paul LAREDYS à Saint-Yrieix-la-Perche pour les colis simples et pour les colis doubles.

Mandate le Maire pour effectuer les démarches utiles pour la commande et la distribution des colis, ainsi qu'au paiement des factures s'y rapportant prévues au BP 2021 à l'article 6232.

Vote : Pour : 12 Contre : 6 Abstention : 0

Informations diverses :

Borne électrique :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier du projet de la borne de recharge rapide des véhicules électriques que nous avons déposé auprès du SEHV (syndicat d'électrification de la Haute Vienne) a été validé. La borne sera installée au niveau du parking du camping, proche de la future station-service.

Projet verger citoyen :

- Présentation du projet verger citoyen sur la commune déléguée de Bussière Boffy par Mr Barrière, Monsieur le Maire donne son autorisation pour l'envoi des courriers de parrainage à la population.

Prochain conseil le 16 décembre 2021 à 20h à la salle de la Mairie.

Fin de séance : 23h50.